



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Droit et gestion des services de proximité

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Droit et gestion des services de proximité

Dénomination nationale : SP7-Intervention sociale

Demande n° S3LP140006207

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Le centre de formation permanente de l'Université Panthéon-Assas de Paris 2 (75006)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle ouverte en 2006 prépare à des emplois de chargé du développement des services de proximité, responsable de secteur ou de service, conseiller technique, coordonnateur des services de soins. Les professionnels de ce secteur doivent avoir une bonne connaissance du champ sanitaire, social et médico-social. Leurs compétences portent sur le management des structures d'aide à la personne, la gestion du personnel spécifique qui intervient dans les services de proximité et les liens avec le public concerné. Cela exige des compétences relationnelles fortes pour développer les réseaux de communication avec les différents acteurs du milieu, des capacités d'organisation et d'encadrement liées à des connaissances juridiques, sociologiques, psychologiques et aussi économiques et financières.

Cette spécialité *Droit et gestion des services de proximité* est proposée en formation initiale classique et en alternance (en apprentissage ou en contrat de professionnalisation), elle est portée par l'UFR Capacité et 1^{er} cycle de Droit et de Sciences politiques. Elle est intégrée au domaine *Sciences politiques et sociales* de l'établissement qui comporte également un master professionnel *Droit sanitaire et social*. L'université de Paris 2 propose cinq licences professionnelles au renouvellement ; aucune information ne figure sur des liens institutionnels éventuels entre ces formations, ni avec les formations généralistes de niveau Licence ou Master.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

De nombreux points du dossier nécessiteraient des réponses précises et argumentées. Il est noté l'absence d'informations sur les modalités de recrutement, sur la baisse des effectifs, sur le fonctionnement de la formation ou l'indigence de l'argumentation sur le contexte socio-économique environnemental et sur la prospective.

Le projet pédagogique conduit à l'acquisition des trois grandes compétences visées : management, organisation et fonctionnement du secteur, communication et information. L'organisation des enseignements et le positionnement des unités d'enseignement dans les semestres ne semblent pas totalement favoriser l'émergence de ces compétences, même si les enseignements distribués concourent à la maîtrise des connaissances nécessaires.

La formation est réalisée en alternance à raison de deux jours et demi d'enseignements par semaine et deux jours et demi en entreprise. Le projet et le stage se réalisent donc tout au long de l'année mais aucune précision n'est donnée sur la différenciation établie entre ces deux activités, ni sur leur déroulement, sinon le volume horaire, conforme aux textes, bien qu'un peu faible pour le projet. La formation se fait selon des pratiques pédagogiques universitaires traditionnelles. Il apparaît que la très forte majorité des enseignements se réalise sous forme de cours, qu'il n'y a pratiquement aucun TD ni aucune étude de cas ni autre mise en situation professionnelle n'est mentionnée, hormis les stages et projets.

Il avait été demandé lors de la dernière évaluation de mettre en place des stratégies pour accueillir des étudiants d'origine variée : des efforts ont été menés dans ce sens les quatre dernières années mais en 2011, le public est composé essentiellement d'étudiants titulaires de BTS. La précédente recommandation est de nouveau d'actualité.

Une seule enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés a été menée en mars 2012. Il est regretté l'absence des résultats des enquêtes nationales. Le taux d'insertion est pleinement satisfaisant tant en nombre : 95 %, qu'en niveau des emplois occupés (postes d'encadrement et de responsabilité). Les emplois, dont les listes figurent dans des tableaux fournis dans le dossier, correspondent aux intitulés annoncés dans la fiche RNCP. Le taux de poursuite d'étude reste très faible : il concerne seulement un ou deux étudiants chaque année pour des masters permettant l'approfondissement dans la spécialité et situés dans d'autres établissements.

Les intervenants professionnels correspondent aux différents champs des métiers préparés. Les fonctions qu'ils assurent garantissent des apports enrichissants pour les étudiants : médecin, psychologue, directeur d'établissement ou de service, coordinatrice... Ils assurent des enseignements dans le cœur de métier à hauteur de 51 % du volume horaire global. Un tuteur professionnel accompagne l'étudiant en projet-stage et participe à l'évaluation de ces activités formatives. En revanche, les professionnels ne sont présents ni dans le pilotage ni dans les instances de la licence professionnelle, instances non mentionnées au demeurant dans le dossier. On peut, en particulier, regretter l'absence de conseil de perfectionnement.

Le projet a été élaboré en partenariat avec les professionnels du secteur, représentants de fédérations (telles l'UNCCAS, l'UNASSAD, l'OCIRP, l'UNAPEI, l'APF) et représentants d'associations professionnelles (telles l'ADHAP Services, ADMR, Domestia, Acacia, Sephora). Les partenariats avec les organisations professionnelles du secteur qui accueillent les stagiaires de même que l'insertion professionnelle des étudiants, permettent de penser que la formation est bien insérée dans son environnement et répond à des besoins réels. Des indications chiffrées ainsi que des partenariats formalisés seraient opportuns pour s'en assurer car la baisse significative des apprentis en 2011 tend à montrer un contexte économique fragilisé.

La responsabilité de l'équipe relève du porteur de projet, spécialiste du domaine sanitaire et social, qui n'assure pas d'enseignement dans la licence professionnelle et d'une adjointe, responsable des relations avec les entreprises partenaires. Enfin, la fiche d'autoévaluation reprend les éléments du dossier mais ne met nullement en évidence les atouts et faiblesses de cette formation.

- Points forts :

- Une formation qui répond à des besoins identifiés de professionnalisation, dans un secteur d'emploi en expansion.
- La réussite de l'insertion professionnelle des étudiants avec un taux d'employabilité de 95 %.
- Des relations avec les organisations et entreprises du secteur sanitaire et social, bien établies ; ce qui permet la formation en alternance.

- Points faibles :
 - Un pilotage et une animation de la formation n'assurant pas le développement d'un travail d'équipe et d'une réflexion prospective.
 - Une seule enquête sur le devenir des diplômés.
 - Des enseignements sous une forme universitaire traditionnelle de cours sans adaptation à une pédagogie propre à une formation professionnalisante.
 - Les explications du dossier qui ne répondent pas toujours aux intitulés et restent dans l'ensemble succinctes.
 - Un dossier ne permettant pas d'apprécier la pertinence de l'offre de formation à un marché de l'emploi en décalage avec des besoins avérés d'aide et de services aux personnes.

Recommandations pour l'établissement

Des instances de coordination de l'équipe pédagogique et de réflexion sur l'amélioration de la formation doivent être mises en œuvre, intégrant les professionnels au fonctionnement de la formation en particulier en instituant un conseil de perfectionnement, qui sera chargé de proposer les évolutions nécessaires pour cette spécialité.

Il serait opportun d'approfondir la réflexion sur les méthodes et outils pédagogiques spécifiques à la professionnalisation (travail d'équipe des étudiants, transversalité des enseignements et des évaluations, mises en situation professionnelle...).

Il semble indispensable de mettre en place un suivi régulier et systématique des diplômés. Les résultats des enquêtes constituent un outil indispensable pour le conseil de perfectionnement.

Il faudrait développer le recrutement en direction de la formation continue et des contrats de professionnalisation et mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **spécialité Droit et gestion des services de proximité n°S3LP140006207 de la licence professionnelle SP7-Intervention sociale.**

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la spécialité Droit et gestion des services de proximité n°S3LP140006207 de la licence professionnelle SP7-Intervention sociale afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Licence professionnelle - Vague D
Dénomination nationale SP7 - Intervention sociale
Demande n° S3LP14006207

Spécialité Droit et gestion des services de proximité

Concernant le pilotage et l'animation

La formation est pilotée par ses deux responsables, Michel Borgetto, Professeur de droit public et Françoise Bousez, Maître de conférences de droit privé, lesquels travaillent en étroite collaboration avec deux membres de l'équipe enseignante qui sont, l'un un universitaire et l'autre un professionnel.

Des réunions pédagogiques ont lieu très régulièrement (une fois tous les trois mois en moyenne) au terme desquelles les membres de l'équipe échangent sur différents sujets : l'assiduité, la cohésion de groupe, la progression du travail personnel (mémoires, projets...), les aménagements nécessaires, etc. Entre chaque réunion, les responsables communiquent entre eux et avec l'équipe en discutant sur place, par téléphone ou par mail.

Par ailleurs, la responsable des relations avec les divers partenaires se rend fréquemment dans les structures concernées : associations, entreprises, collectivités locales, CCAS, etc. Des liens étroits sont ainsi tissés avec ces professionnels, qui sont dans l'ensemble très satisfaits de la formation qu'ils jugent pleinement ancrée dans la réalité qu'ils vivent au quotidien. Des échanges constructifs ont lieu ; le « partenariat » est vivant et permet d'adapter autant que de besoin l'orientation des enseignements à la pratique et aux nécessités du terrain.

Concernant l'enquête sur les diplômés

L'enquête sur les diplômés est réalisée tous les ans. Chaque année, lors de la remise des diplômes, est établi avec les diplômés un tableau qui recense :

- les étudiants poursuivant leurs études,
- les étudiants ayant trouvé un emploi (dans la structure où a été exécuté le contrat ou ailleurs),
- les étudiants à la recherche d'un emploi.

Les formes de l'enseignement

Ces formes sont variées : elles ne se limitent nullement au seul modèle de cours universitaire ; de plus, elles entendent tenir compte de la nature professionnalisante de la formation.

Ainsi, a été tout d'abord consenti un effort important en matière de méthodologie : un universitaire encadre le groupe d'étudiants à la bibliothèque, afin de les familiariser avec la recherche dans le cadre de l'élaboration de leur mémoire et projet. Il les conseille sur leur travail : sur la forme (organisation des connaissances, élaboration d'un plan, rédaction de notes...) et sur le fond (aller directement à l'essentiel, sérier les problèmes, maîtriser et comprendre les textes applicables, etc.).

Ensuite, a été privilégié un mode d'acquisition des connaissances et des compétences extrêmement diversifié ; un grand nombre d'enseignements sont en effet interactifs et/ou prennent la forme de séminaires ou de travaux dirigés (TD) avec tout ce que ceci implique sur le plan pédagogique : commentaires de textes, études de cas, mises en situation, exposés oraux, jeux de rôle, découverte du monde judiciaire, etc.

Concernant l'origine des étudiants

Pour toucher **un large public**, les responsables de la licence travaillent en étroite collaboration avec le CIO de l'Université Paris 2.

Pour communiquer sur la licence, ils disposent du site de l'Université.

Une passerelle a également été mise en place afin que les étudiants du DEUST s'inscrivent

dans cette licence.

Des annonces sont passées chaque année dans la presse spécialisée. Les responsables ainsi que des membres de l'équipe ou de l'encadrement participent de manière régulière à des salons des services à la personne.

Mais malgré ces efforts, nous constatons qu'une majorité d'étudiants proviennent des filières BTS (principalement BTS SP SSS).

Quant aux demandes en formation continue, elles restent, pour l'instant, exceptionnelles, ce qui a conduit à adapter l'offre de formation (réduction du nombre d'heures, jours sur place, etc..).